BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2196

88 – VOSGES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EPINAL

Ventes et cessions

444 871 883 RCS Epinal.
INTERSUM.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 1740704.00 EUR.
Adresse : 661, Avenue Division Leclerc, 88300 Neufchâteau.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE CABINET CONSEIL STRATEGIE DEVELOPPEMENT, société à responsabilité limitée, au capital de 2 000 euros, Siège social : 24 Rue Guillaume Fichet 74000 ANNECY, 893 006 064 RCS ANNECY, ET INTERSUM Société à responsabilité limitée au capital de 1 761 488 euros Siège social : 661, avenue Division Leclerc 88300 NEUFCHATEAU 444 871 883 RCS EPINAL AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEUFCHATEAU du 30 mars 2024 La société CABINET CONSEIL STRATEGIE DEVELOPPEMENT, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, dont le siège social est 24 Rue Guillaume Fichet 74000 ANNECY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 893 006 064 RCS ANNECY, et la société INTERSUM, société à responsabilité limitée au capital de 1 764 428 euros, dont le siège social est 661 Avenue Division Leclerc 88300 NEUFCHATEAU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 444 871 883 RCS EPINAL, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CABINET CONSEIL STRATEGIE DEVELOPPEMENT par la société INTERSUM. La société CABINET CONSEIL STRATEGIE DEVELOPPEMENT ferait apport à la société INTERSUM de la totalité de son actif, soit 81 077 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 26 121 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 54 956 euros. La société INTERSUM détenant la totalité des 200 parts composant le capital social de la société CABINET CONSEIL STRATEGIE DEVELOPPEMENT, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des parts de CABINET CONSEIL STRATEGIE DEVELOPPEMENT détenues par INTERSUM un boni de fusion de 167 920 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2023, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société CABINET CONSEIL STRATEGIE DEVELOPPEMENT depuis le 1er octobre 2023 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société INTERSUM. La fusion sera réalisée le 30 juin 2024. La société CABINET CONSEIL STRATEGIE DEVELOPPEMENT sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : - au greffe du Tribunal de commerce

d’ANNECY pour la société CABINET CONSEIL STRATEGIE DEVELOPPEMENT en date du 8 avril 2024 - au greffe du Tribunal de commerce d’EPINAL pour la société INTERSUM en date du 8 avril 2024 Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

